

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds de développement et
d'attractivité - Restructuration et extension du gymnase
Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim**

CP/2020/409

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, le 11 décembre 2017.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 1 950 000 € à la Commune d'Eckbolsheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et d'approuver les termes des projets de conventions de partenariat et d'utilisation des équipements sportifs annexés, ainsi que la convention financière qui en découle, pour le projet de restructuration et extension du gymnase Katia et Maurice Krafft à Eckbolsheim.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et des territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077), constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. Le Conseil Municipal d'Eckbolsheim et le Conseil de l'Eurométropole ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg en leurs séances respectives du 25 janvier 2018 et 23 mars 2018.

Le projet relatif à la restructuration et extension du gymnase Katia et Maurice Krafft

d'Eckbolsheim, porté par la Commune d'Eckbolsheim s'inscrit dans les enjeux prioritaires et objectifs opérationnels suivants :

- **Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes**
 - o Agir sur l'environnement pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires
- **Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public**
 - o Accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations

Restructuration et extension du gymnase Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim, par la Commune d'Eckbolsheim

Eckbolsheim est une commune de 7 000 habitants qui se caractérise par son profil à la fois urbain et rural : avec 47% de son territoire en zone inconstructible, la ville a de nombreux atouts naturels et environnementaux, notamment dans sa partie sud le long du Muhlbach, de la Bruche et du Canal de la Bruche. Cette richesse patrimoniale naturelle est un élément d'attractivité et de qualité de vie.

Mais sa proximité immédiate avec Strasbourg lui confère également un caractère urbain (transports en commun, continuité urbaine, obligations en matière de construction de logements collectifs...), en lien avec lequel de nombreux services sont proposés à la population depuis de nombreuses années (crèche, accueils périscolaires et extrascolaires, police municipale...).

L'offre en équipements publics est donc assez conséquente, notamment pour encourager la pratique sportive et de loisirs : salle municipale Concordia, gymnase Katia et Maurice Krafft, complexe sportif Pierre Sammel (gymnase, dojo, terrain de football Robert Lienhardt et terrain synthétique d'entraînement), mais aussi terrain de football du stade du Canal ou encore courts de tennis et club hippique.

A proximité immédiate de ces équipements situés dans un cadre naturel se situe le collège Katia et Maurice Krafft qui accueille aujourd'hui principalement des élèves d'Eckbolsheim et des élèves de Wolfisheim et qui utilise au quotidien le gymnase Krafft ainsi que le gymnase Sammel.

Par délibérations n°CD/2018/089 du Conseil Départemental du 13 décembre 2018 puis n°CP/2020/024 de la Commission Permanente du 10 février 2020, le Département a acté le principe d'une restructuration profonde de ce collège, consistant en une démolition-reconstruction totale sur le même site, accompagnée d'une extension de 200 places de collégiens. Le planning prévisionnel de l'opération prévoit un démarrage des travaux en avril 2022 pour le collège et les logements, pour une mise en service au plus tôt fin 2023, et une livraison en 2025 pour la demi-pension.

A ce stade, les études de programmation estiment le coût des travaux de cette opération à 19,53 M€ TTC.

Ainsi l'accueil supplémentaire de collégiens nécessite une augmentation du besoin en nombre d'espaces couverts pour la pratique de l'Education Physique et Sportive.

Si le gymnase Sammel est récent, le gymnase Katia et Maurice Krafft, propriété de l'Eurométropole ne répond plus aux normes actuelles, raison pour laquelle la Commune d'Eckbolsheim a sollicité sa rétrocession pour porter un ambitieux projet de restructuration-extension.

Ce faisant, elle a l'ambition de rénover un équipement vétuste et de l'agrandir pour développer la pratique sportive, scolaire et de loisirs.

Il s'agit de répondre aux normes d'accessibilité, environnementales et de confort pour les usagers mais aussi de proposer un équipement sportif en adéquation avec le futur nouvel équipement scolaire voisin.

En fonction du diagnostic structurel, de la réglementation liée au plan local d'urbanisme

intercommunal en vigueur, ainsi que des capacités financières de la Commune, il s'agira d'un projet de restructuration-extension ou de démolition-reconstruction.

Le projet de nouvel équipement sportif, en fonction du programme qui sera définitivement retenu, comporterait deux parties :

- La restructuration de la partie actuelle du gymnase Krafft (rénovation complète de l'espace sportif, des tribunes, des dégagements, des vestiaires, avec la création d'un mur d'escalade) ;
- Une extension de ce gymnase constituée par une salle spécialisée de gymnastique avec des vestiaires supplémentaires.

Le projet de la Commune, co-construit de manière très étroite avec le Département, permettra de proposer deux espaces supplémentaires de pratique sportive : un mur d'escalade et une salle spécialisée de gymnastique, tous deux inexistant à ce jour pour la commune d'Eckbolsheim, ses habitants, ses associations et ses collégiens.

Les engagements de la Commune d'Eckbolsheim

Dans le cadre de la co-construction, la Commune d'Eckbolsheim s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Réaliser les travaux décrits ci-dessus ;
- Faciliter les démarches du collège Katia et Maurice Krafft pour organiser les cours d'EPS dans de bonnes conditions matérielles (lien avec la Commune de Wolfisheim par exemple) en cas de difficulté d'accès aux équipements sportifs communaux en phase travaux ;
- Associer le Département dans la phase de conception du projet de rénovation et d'extension du gymnase Katia et Maurice Krafft ;
- Mettre à disposition du collège Katia et Maurice Krafft (cf. Convention d'utilisation des équipements sportifs pour les modalités pratiques) :
 - le gymnase Krafft :
 - aux tarifs de location fixés par le Département pendant les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023,
 - puis gratuitement pendant 8 ans à partir de la rentrée scolaire 2023/2024,
 - puis aux tarifs de location fixés par le Département pendant les 5 années suivantes à partir de l'année scolaire 2031/2032,
 - le complexe Pierre Sammel :
 - aux tarifs de location fixés par le Département pendant les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023,
 - puis gratuitement pendant 8 ans à partir de la rentrée scolaire 2023/2024,
 - puis aux tarifs de location fixés par le Département pendant les 5 années suivantes à partir de l'année scolaire 2031/2032,
 - les installations extérieures et notamment le terrain de football en gazon synthétique gratuitement à partir de la rentrée scolaire 2021/2022 ;
- Garantir au collège Katia et Maurice Krafft un volume hebdomadaire de créneaux selon la convention d'utilisation dans le gymnase Krafft, le complexe Sammel et sur les installations extérieures. Ces créneaux répondront annuellement aux besoins identifiés pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et, le cas échéant, des Sections Sportives Scolaires (SSS) ;
- Prévoir l'investissement et le renouvellement nécessaire en « matériel sportif » favorisant et améliorant la pratique sportive des collégiens et prévoir un lieu de stockage de ce matériel. Ce matériel peut être mutualisé avec d'autres associations ;

- Mettre à disposition gratuitement du Département et une fois par an au maximum, un de ces équipements, en cas de besoin administratif ou événementiel ;
- Etudier toute demande de créneau formulée par une association sportive amenée à se créer. Les services du Département et les comités sportifs départementaux peuvent, le cas échéant, accompagner le bénéficiaire dans cette réflexion.

Engagements de l'Eurométropole de Strasbourg

Dans le cadre de la co-construction du projet, l'Eurométropole s'engage à contribuer aux axes suivants :

- rétrocéder la propriété du gymnase Katia et Maurice Krafft à la Commune d'Eckbolsheim, ainsi que le foncier y attaché, tel que prévu dans la délibération n°44 du Conseil de l'Eurométropole en date du 29 juin 2018 ;
- dans le cadre de cette rétrocession, apporter un fonds de concours à la Commune d'Eckbolsheim à hauteur minimum de 840 000 €.

Les engagements du Département

Dans le cadre de la co-construction le Département du Bas-Rhin s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;
- Soutenir les acteurs sportifs (associations sportives, associations sportives scolaires, sections sportives scolaires...) dans le cadre de la politique sportive départementale en vigueur ;
- Apporter une contribution financière, sous forme de subvention d'investissement, à la Commune d'Eckbolsheim pour le projet de restructuration-extension du gymnase Katia et Maurice Krafft, d'un montant global de 1 950 000 € au titre du fonds de développement et d'attractivité, selon la répartition détaillée ci-après.

Proposition de plan de financement

Plan de financement de la restructuration-extension du gymnase Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim

Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à **6 500 000 € HT**.

Il est proposé de distinguer le projet de rénovation de l'existant et le projet d'extension des équipements pour tenir compte de l'augmentation de la capacité du collège passant de 400 à 600 places.

En phase étude de programmation, le coût d'opération pour la partie restructuration est de 5 000 000 € et de 1 500 000 € pour la partie extension.

Il est proposé d'attribuer une aide de 30% sur la restructuration du gymnase actuel, ainsi que 30% sur les travaux d'extension permettant de calibrer l'équipement à la future capacité du collège.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (prévisionnelles)	
Marchés de travaux	4 165 200 €	Commune d'Eckbolsheim <i>Fonds propres</i>	500 000 €
Aléas	685 750 €	Commune d'Eckbolsheim <i>Emprunt</i>	<i>Reste à charge</i>
Espaces extérieurs	255 450 €	Département du Bas-Rhin	1 950 000 €
Maîtrise d'œuvre	822 900 €	Eurométropole	840 000 €
Autres frais	570 700 €	DETR	<i>Demande en cours</i>
		Région Grand Est Climaxion <i>escompté</i>	100 000 €
		Région Grand Est Espaces Urbains Structurants <i>escompté</i>	200 000 €
TOTAL	6 500 000 €	TOTAL	6 500 000 €

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 1 950 000 €, soit 30% d'une dépense

prévisionnelle éligible de 6 500 000 € HT.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	1 950 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 19 novembre 2020 et après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son Président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet de restructuration et extension du gymnase Katia et Maurice Krafft à Eckbolsheim ;

- décide que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune d'Eckbolsheim et l'Eurométropole de Strasbourg pour le projet de restructuration et extension du gymnase Katia et Maurice Krafft à Eckbolsheim ;

- décide, suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 19 novembre 2020, d'attribuer une subvention de 1 950 000 € à la Commune d'Eckbolsheim, soit 30% d'une dépense prévisionnelle éligible de 6 500 000 € HT, pour la restructuration et extension du gymnase Katia et Maurice Krafft à Eckbolsheim, au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune d'Eckbolsheim et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs à conclure entre la Commune d'Eckbolsheim, le collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise son Président à signer les trois conventions précitées.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY